

Communiqué de presse

Montreuil, le 11 mai 2022

L'Urssaf et la Cnaf signent une convention de partenariat au bénéfice des travailleurs indépendants

Réunis à Toulon, Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf, et Yann-Gaël Amghar, directeur général de l'Urssaf Caisse nationale ont signé une convention de partenariat visant à renforcer la coopération des deux organismes au service des travailleurs indépendants.

Cette signature a pour objet de renforcer les actions communes de l'Urssaf et des Caf dans la gestion des droits, la lutte contre le non-recours et l'amélioration de la qualité de services des travailleurs indépendants. Elle marque l'aboutissement d'une expérimentation conduite entre la Caf du Var et l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Prenant la mesure de leurs spécificités, l'Urssaf et les Caf ont déjà déployé depuis plusieurs années des accueils communs sur tout le territoire, afin de proposer aux travailleurs indépendants un service de proximité et de leur apporter un accompagnement global sur l'ensemble de leur protection sociale.

Depuis 2021, les deux réseaux sont impliqués dans le déploiement de l'offre de service HELP, qui consiste à offrir une prise en charge coordonnée aux indépendants en difficulté. Ce dispositif permet ainsi de mobiliser les multiples leviers d'action de la Sécurité sociale pour apporter une réponse cohérente et efficace aux fragilités identifiées.

« Fil rouge » déployé par les Urssaf complète le dispositif en garantissant la prise en charge d'urgence des indépendants en détresse, avec notamment l'engagement de rappel dans les 48 heures.

Cette coopération vise à mettre en place des synergies fortes entre les deux réseaux pour proposer un accompagnement global des travailleurs indépendants, via notamment de nouvelles offres de service coordonnées. Le partage d'information entre les deux réseaux permettra également de fiabiliser l'accès aux droits et aux prestations familiales afin de remédier au non-recours.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

La Cnaf, en quelques mots

A la tête de la branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), avec les 101 caisses d'allocations familiales, gère le versement des prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.

Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

Contacts presse

Urssaf : Laëtitia Barthelemy - contact.presse@acoss.fr

Cnaf : Virginie Rault - 07 78 95 49 90 - presse@cnaf.fr